

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2017

Samedi 30 juin 2018 à 11 heures

Palais de la Porte Dorée, Atelier 4, 293 avenue Daumesnil, 750112 Paris

## Ordre du jour AGO :

1. Rapport moral - vote
2. Rapport d'orientation - vote
3. Dates d'adhésions à l'APADS – vote
4. Renouvellement du CA – vote
5. Questions diverses – vote
6. Rapport financier – vote

90 adhérents étaient à jour de leur cotisation au 30 juin 2018

31 adhérents étaient présents

20 personnes avaient donné leur pouvoir.

Le quorum étant fixé à ¼ des membres payants, l'assemblée a donc pu se tenir sans problème.

La séance s'ouvre par un mot d'accueil de la part d'Isabelle Pernin, responsable du mécénat du Palais de la Porte Dorée qui nous reçoit.

### **1. Rapport Moral - Bilan de la saison 2017-2018 (Pascal Yves Laurent, président APADS)**

Pascal Yves Laurent présente un power point reprenant toutes les activités de l'association pour la saison 2017-2018

- 13 visites culturelles (dont Villa Cavrois , Eltham Palace et Exposition Ocean Liners)
- 5 évènements festifs
- 2 promenades urbaines dans la région parisienne
- 5 promenades urbaines dans les villes du Nord
- 1 promenade urbaine à Londres
- 2 spectacles (Singing in the Rain et The Mousetrap/la Souricière)
- 2 présentations de livres et conférences (DRAC de Lille)

Soit 30 événements, contre 25 en 2016-2017 et 28 en 2015-2016

Plus 1 weekend en Hollande avec « Few Days like no others »

#### **Vote du rapport d'activité**

**100% OUI      0% NON      0% Abstentions**

### **2. Rapport d'orientation - Projets pour la saison 2018-2019 (Pascal Yves Laurent)**

Une liste prévisionnelle des activités et un planning sont présentés, cependant, ni les activités, ni les dates précises ne sont encore verrouillées.

L'option prise sur le spectacle musical « Chicago » qui avait été proposé comme spectacle de fin d'année, a été annulée, le spectacle étant très cher et en français, il n'avait pas séduit assez de monde. A la place, il est proposé l'opérette « [AZOR](#) » de 1932 qui sera jouée au [Théâtre de l'Athénée](#)

Il est rappelé qu'en novembre 2019, le congrès ICADS se tiendra à Buenos Aires mais que le programme n'est pas encore finalisé.

Mme Hélène Bocard, Conservatrice en chef du patrimoine du Palais de la Porte Dorée, annonce deux colloques sur les arts coloniaux en liaison avec l'exposition « Peintures des Lointains » (musée du quai Branly-Jacques Chirac) : mercredi 10 octobre au Palais de la Porte Dorée, et jeudi 11 octobre au musée du quai Branly-Jacques Chirac.

### **Propositions diverses mises au vote des adhérents (Pascal LAURENT, président APADS)**

**100% OUI      0% NON      0% Abstentions**

### **3. Date d'adhésion à l'APADS**

Pascal Yves Laurent propose que l'adhésion soit valable 1 an date à date, et non pas du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre Arguments:

- POUR : pouvoir afficher à tout moment de l'année, un nombre représentatif d'adhérents : actuellement en début d'année, le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation n'est pas représentatif du nombre d'adhérents
- POUR : ne pas avoir à faire un tarif spécifique pour les adhésions de septembre année n valable jusqu'à décembre année n+1
- CONTRE : cela rajoute de la complexité et beaucoup plus de travail de relances à faire
- Jean-Luc DUBREUIL ne pense pas que cela soit gérable au-delà d'un seuil de 100 adhérents
- Arnaud GAUDRY rapporte que cette même proposition a été refusée il y a quelques jours à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association « *Les Amis de French Lines* » dont il est membre du Conseil d'Administration.

Une autre proposition pourrait être de décaler du 01/09 au 31/08 : mais cela ne résout pas la question posée et pose le problème de la gestion des adhésions en cours.

La proposition n'est pas acceptée : Elle reste donc en année civile, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

### **Adhésion honorifique**

Définition :

- cela s'applique à une personne, hors membres du CA,
  - ayant rendu un service non rémunéré, soit aux adhérents de l'APADS (par exemple organisation d'une visite pour les adhérents APADS d'un lieu habituellement fermé au public) soit ayant contribué au rayonnement de l'APADS (par exemple organisation d'une visite pour les adhérents d'une autre Art Deco Society)
  - valable pour l'année en cours
  - non renouvelable
  - Limité à 10% des membres.
- la décision d'attribuer cette adhésion honorifique sera faite par un vote des membres du CA

**Vote                    100% OUI            0% NON            0% Abstentions**

**La proposition de ce nouveau mode de paiement est soumise au vote des adhérents**

**Vote                    100% OUI            0% NON            0% Abstentions**

A la demande des adhérents, une note d'information récapitulant les différents modes de paiement (paiement en ligne, virement IBAN, chèques, espèces) pour les adhésions et les inscriptions aux activités, sera diffusée dans la newsletter et sur le site web.

#### **4. Renouvellement du CA - Modifications des statuts de l'APADS**

Pascal Yves Laurent propose que le nombre de membres du Conseil d'Administration passe de 8 à 10, car l'association a grandi depuis sa création.

La moitié des membres du CA doit déposer leur candidature à chaque AGO. Cette année, Pascal Yves Laurent et Françoise Salavert reposent leur candidature, tandis que Sylvie Laurent et Christophe Chenon quittent le CA.

Un nouveau CA de 10 membres est proposé

Président : Pascal Yves Laurent  
Secrétaire : Françoise Salavert  
Trésorier : Jean-Luc Dubreuil  
Secrétaire adjoint : Olivier Guillon

Communication : François Billard  
Société : Anne Michel  
Patrimoine : Julie Faure  
Costumes : Loïc Benot  
Paquebots : Arnaud Gaudry  
Média : Jérémy Allebé

**Vote                    100% OUI            0% NON            0% Abstentions**

Fanny Barbary se propose de prendre en charge la rédaction et le dépôt à la Préfecture des modifications des statuts de l'APADS.

#### **5. Questions diverses**

##### Communication de l'APPC - Association pour la Protection du Patrimoine de la Synagogue rue Copernic

A l'invitation de l'APADS, Llewellyn BROWN a exposé les objectifs de l'association APPC (Association pour la Protection du Patrimoine de la Synagogue rue Copernic), créée en mars 2017 par des membres de l'Union Libérale Israélite de France-Copernic (ULIF-Copernic).

L'APPC œuvre pour la protection du bâtiment et des intérieurs de la synagogue Copernic (Paris XVIe), construite en 1923-1924 dans le style Art Déco.

L'APPC estime qu'elle est menacée par un projet de reconstruction, sur lequel travaillent des cabinets d'architectes mandatés par le Conseil d'Administration de l'ULIF-Copernic (propriétaire des lieux), car ne préservant pas ses spécificités architecturales.

Pour plus d'informations :

Synagogue Copernic :

[https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/7/75/Paris\\_Synagogue\\_Copernic\\_Bima1428.JPG](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/7/75/Paris_Synagogue_Copernic_Bima1428.JPG)

Site web de l'APPC : <https://www.sauvegardecopernic.org/historique.html>

Site web de l'ULIF-Copernic : <https://copernic.paris/fr/accueillir/travaux/>

Pascal LAURENT précise que la synagogue COPERNIC est la seule synagogue Art Deco de Paris intra-muros (75).

Jean-Luc DUBREUIL mentionne une autre synagogue Art Déco à Boulogne-Billancourt (92).

## Soutien de l'APADS à des actions de protection du patrimoine Art Deco

Pascal LAURENT rappelle que le soutien aux actions de protection du patrimoine Art Deco fait partie des missions de l'APADS, dans le périmètre de l'Île-de-France.

Chaque action de soutien doit préalablement être votée en Conseil d'Administration.

Le bilan de l'ensemble de ces actions doit être présenté chaque année en Assemblée Générale Ordinaire.

**Vote**                    **100% OUI**            **0% NON**            **0% Abstentions**

## Soutien de l'APADS à l'APPC

Il est proposé au vote que l'APADS accorde son soutien à l'action de l'APPC notamment par les actions suivantes :

- Pour aider l'APPC, les adhérents APADS peuvent faire des propositions de démarches (pour des courriers, suivi des permis démolir/construire, ...) ou des propositions de noms d'interlocuteurs à contacter (presse, personnalités, associations, instances administratives, ...) : écrire à Pascal LAURENT ou à [contact@paris-artdeco.org](mailto:contact@paris-artdeco.org) en indiquant le mot-clef « APPC » dans le titre du message
- Ces propositions seront ensuite envoyées à l'APPC par l'APADS en son nom (sans communication des noms des adhérents APADS à l'APPC)
- Le Conseil d'Administration APADS enverra des courriers au nom de l'APADS, le contenu et la liste des destinataires seront approuvés par vote en Conseil d'Administration
- Françoise Salavert et Nathalie Goury Segers se proposent d'être les personnes référentes pour ce point ainsi que sur toutes les actions de prévention concernant d'autres bâtiments : réception des plaintes, vigilance, suivie de différents dossiers.

**Vote**                    **100% OUI**            **0% NON**            **0% Abstentions**

## Partenariats pour obtenir des financements

Appel fait aux adhérents pour proposer des partenariats permettant à l'APADS de couvrir certains frais (par exemple le coût des flyers qui a été de 700€ en 2017)

## Modes de communication

Pascal Yves Laurent demande si certains adhérents peuvent l'aider à prendre en charge la formalisation des newsletters et des mises à jour du site web, Pascal continuant à prendre en charge le recueil des informations et le contenu éditorial.

Fanny Barbaray se propose car elle utilise déjà pour une autre association une plateforme de création et d'envoi de newsletters, dont le format s'adapte à tous les supports numériques, smartphones, tablettes et ordinateurs.

La fréquence d'envoi des newsletters pourrait évoluer : toutes les quinze jours au lieu d'hebdomadaire.

La newsletter n'est envoyée qu'aux adhérents.

Une lettre mensuelle envoyée aux non adhérents pourrait être mise en place.

## Mode de paiements

Le paiement en ligne par PayPal est jugé trop coûteux en frais par certains membres du CA et adhérents.

Fanny BARBARAY expose un mode de paiement en ligne sans frais qu'elle connaît pour l'avoir utilisé dans une autre association dont elle était présidente jusqu'à récemment. <https://www.helloasso.com/comment-ca-marche>

Cette plateforme numérique de financement participatif dédiée aux associations offre une palette d'outils de financement :

- gestions des adhésions et cotisations
- billetterie des événements
- formulaires (adhésions, billetterie, ...)
- crowdfunding
- ...

## **6. Rapport financier (Sylvie LAURENT, trésorière)**

Présentation des comptes (Voir PowerPoint attaché)

Approbation des comptes :

Vote            100% OUI        0% NON        0% Abstentions

Reconnaissance et agrément de l'APADS

Il est proposé d'engager les démarches en vue d'obtenir le statut d' « association reconnue d'utilité publique »

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Reconnaissance\\_d%27utilit%C3%A9\\_publicue\\_en\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Reconnaissance_d%27utilit%C3%A9_publicue_en_France)

Après débat en séance, et au vu des critères à remplir et des contraintes que cela impose ensuite, il est décidé de ne pas engager cette démarche.

Il est proposé que le Conseil d'Administration vérifie si l'APADS vérifie bien les critères d'une « association d'intérêt général » lui permettant d'émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs, et lance, s'il y a doute, une procédure de demande de rescrit pour obtenir une réponse de l'administration fiscale.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Association\\_d%27int%C3%A9r%C3%AAt\\_g%C3%A9n%C3%A9ral](https://fr.wikipedia.org/wiki/Association_d%27int%C3%A9r%C3%AAt_g%C3%A9n%C3%A9ral)

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-16885QE.htm>

Vote            100% OUI        0% NON        0% Abstentions

13h30, le président lève la séance.

Compte rendu établi par Olivier Guillon et amendé par Pascal Yves Laurent